



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITÉ COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

L'éclairage public nocturne, permanent ou non, engendre des nuisances lumineuses. Mais quel est le réel impact de la lumière artificielle sur la biodiversité ? Quelles sont les solutions proposées pour faire cohabiter au mieux le vivant et l'éclairage nocturne ?

Romain Sordello, ingénieur écologue, chef de projet pollution lumineuse, au Muséum national d'Histoire naturelle et à l'Agence française pour la biodiversité, apportera des éléments de réponse lors de cette conférence organisée par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, le

**Mercredi 19 septembre à 17h,
Amphithéâtre Pasteur,
Université de Bourgogne, Dijon**

Une courte présentation du patrimoine géré par le SICECO sera faite en début de séance.

UNE PRISE GUIRLANDE À INSTALLER ? J'ANTICIPE !

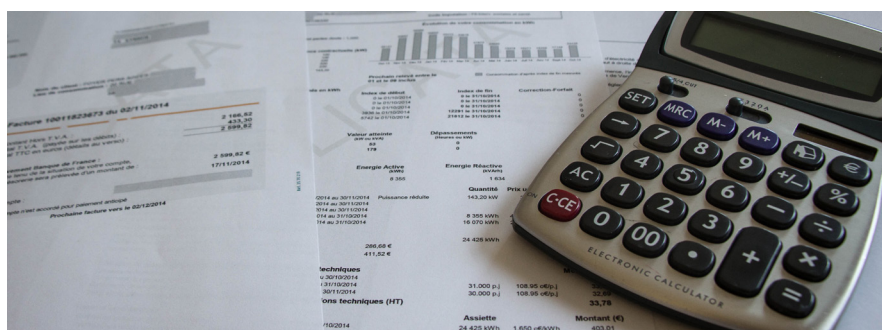
Une nouvelle décoration lumineuse à installer pour Noël ? J'adresse dès maintenant ma demande au technicien en charge de ma commune.

Pour rappel, 6 prises guirlandes peuvent être subventionnées chaque année par le SICECO. Au delà de ce chiffre, elles sont 100 % à la charge de la commune.

Le maintien des tarifs réglementés de vente de l'électricité

Saisi par plusieurs fournisseurs alternatifs d'électricité, le Conseil d'État a confirmé le principe des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Dans son jugement du 18 mai dernier, la haute juridiction a estimé que ces tarifs permettaient de garantir aux consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix du marché. Sa suppression risquerait d'entraîner une volatilité des prix.

Les tarifs réglementés de l'électricité cohabitent avec les offres de marché depuis 10 ans. Aujourd'hui, 27 millions de consommateurs bénéficient de ces tarifs.



Les Écoloustics reprennent du service

Fort du succès de la première édition du concours, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est à la recherche de ses nouveaux écoloustics pour l'année scolaire 2018-2019. Le thème reste le même, «*Les énergies dans ma commune, hier, aujourd'hui et demain.*»

Le concours s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème}) des écoles et collèges du département de la Côte-d'Or, exceptées celles de Dijon métropole. Elles devront présenter un dossier (écrit, dessiné, audio, vidéo, site internet...) présentant l'évolution de la production et de la consommation d'énergie dans leur commune, autrefois, aujourd'hui et dans un futur plus ou moins proche.



Ce dossier leur permettra d'appréhender la notion de « transition énergétique », qui s'illustre par des changements de production (hier le charbon, demain le solaire...) et de consommation : chauffage au bois, radiateur électrique, réseaux de chaleur mais aussi isolation, pilotage des appareils... Il devra prendre en compte également la thématique du climat. Il s'agira donc d'un travail transversal (sciences, histoire...) et prospectif.

Pour enrichir leur travail, élèves et enseignants pourront visiter des installations de production renouvelable.

Une remise de prix sera organisée au niveau départemental par le SICECO. Le meilleur dossier sera soumis à un jury national pour une remise de prix qui aura lieu à Paris.

Téléchargez la plaquette de présentation du concours en cliquant [ici](#)





Une église templière illuminée à Bure-les-Templiers

Classée monument historique, l'église Saint-Julien de Bure-les-Templiers a entièrement été restaurée. En parallèle de ces travaux, une mise en lumière permet désormais de mettre en valeur cet édifice datant du XII^e siècle à la tombée de la nuit. 13 points lumineux ont été installés dont 8 projecteurs encastrés au sol, 3 projecteurs sur mâts et 2 projecteurs sur façade. La technologie LED a été privilégiée pour son rendu plus doux que des spots traditionnels mais aussi parce qu'elle permet de conjuguer longévité et économies. L'armoire de commande a également été renouvelée. Ces travaux, d'un montant d'environ 25 730 €, ont été subventionnés à hauteur de 11 365 € par le SICECO. Ils ont été réalisés par l'entreprise SNCTP/Lirelec basée à Dijon (21).



Inauguration des travaux le 8 septembre

Les publications du mois

- La lettre PCAET en direction des territoires accompagnés par le SICECO. La consulter en cliquant [ici](#)



- Les conseils énergie du SICECO - Que faire en cas de dégât électrique ? La consulter en cliquant [ici](#)



Que peut faire le médiateur national de l'énergie pour vous ?

Vous constatez une facture anormalement élevée à la suite d'un relevé de votre compteur ? Vous avez été prélevé alors que vous avez résilié votre contrat auprès de votre fournisseur ? Le médiateur national de l'énergie peut vous aider à trouver une solution.

Il intervient gratuitement en cas de litiges entre les entreprises du secteur de l'énergie et les consommateurs, autrement dit tous les différends issus des contrats conclus avec un fournisseur ou avec un distributeur d'énergie. Cependant, il n'intervient pas pour les affaires concernant la production d'électricité : photovoltaïque, éolienne, ...

Avant de le solliciter, il faut d'abord adresser une réclamation écrite à votre fournisseur. Si deux mois plus tard vous n'avez pas obtenu de réponse ou non satisfaisante, vous pouvez alors faire appel au médiateur. Attention, vous avez jusqu'à un an pour le saisir.

Comment ?

- En ligne via SoLLEN, sur energie-mediateur.fr
- Par courrier (libre d'affranchissement)
Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n° 59252
75443 PARIS CEDEX 09

Communication

Retrouvez dans l'espace documentation du site internet du SICECO l'ensemble des articles d'information pour vos usagers en cliquant [ici](#)

Le SICECO peut vous transmettre des articles pour vos outils de communication (bulletin municipal, communautaire, site internet...).



Agenda

- 19 septembre : conférence éclairage public
- 5 au 23 novembre : réunions de CLE
- 13 et 14 décembre : Cité 21

SICECO - Territoire d'énergie Côte-d'Or

9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX - 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr

Directeur de la publication : Jacques Jacquenet

Dépôt légal en cours

Crédits photographiques : © SICECO sauf pour les photos de Bure-les-Templiers : © Marie Quinquemelle

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande ou désinscription, adressez-nous un message à contact@siceco.fr.

www.siceco.fr

CEE : AVEZ-VOUS PENSÉ À FINALISER VOTRE DOSSIER ?

Le dispositif des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) permet de valoriser les travaux d'efficacité énergétique réalisés sur le patrimoine bâti ou sur l'éclairage public. Comme tous les ans, le SICECO propose à ses adhérents de gérer leur dépôt sur le registre national pour les travaux réalisés sur leurs bâtiments.

Attention, vous avez jusqu'au **30 octobre 2019** pour restituer votre dossier complet à votre CEP. En savoir plus sur le dispositif, cliquez [ici](#)

Besoin d'aide pour finaliser votre dossier, cliquez [ici](#)



110 kWh

C'EST LA CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE PAR MÉNAGE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ESTIMÉE À L'HORIZON 2035 SUITE AU PASSAGE AUX LED, SOIT UNE CONSOMMATION DIVISÉE PAR 3.

SOURCE : RTE